

S'Neyschta vom Dorf

Sommaire

Mairie info	2
Le mot du Maire	3
Réalisations communales en 2021	4
Nettoyage des trottoirs	6
Règlementation entretien et coupe des haies	6
Commémoration du 11 novembre	7
Calendriers des manifestations 2022	7
Urbanisme	8
Extrait des compte-rendus des Conseil municipaux	10
Etat civil	22
Collecte textile le Relais Est	24
Déclaration d'arrivée et de départ	25
Remplissage des piscines	25
Transport à la demande	25
Démarches administratives	25
Création du service de gestion comptable	26
	·

Feux d'artifices et pétards Loi Montagne 2021 Ligue contre le cancer Don du sang Actualités juridiques (pass sanitaire) Mir redda Elsassisch (SLA) Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement Associations - Vie du village - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières - Basket 30 - Pompiers 31	Paiement PAYFIB	26
Ligue contre le cancer 27 Don du sang 27 Actualités juridiques (pass sanitaire) 28 Mir redda Elsassisch (SLA) 28 Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement 29 - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Feux d'artifices et pétards	26
Don du sang 27 Actualités juridiques (pass sanitaire) 28 Mir redda Elsassisch (SLA) 28 Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement 29 - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Loi Montagne 2021	26
Actualités juridiques (pass sanitaire) Mir redda Elsassisch (SLA) Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement Associations - Vie du village - Musique liberté - Choeur d'hommes Liederkranz - Volant 3 Frontières - Basket 28 29 30	Ligue contre le cancer	27
Mir redda Elsassisch (SLA) Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement Associations - Vie du village - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Don du sang	27
Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement Associations - Vie du village 29 - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Actualités juridiques (pass sanitaire)	28
ment Associations - Vie du village 29 - Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Mir redda Elsassisch (SLA)	28
- Musique liberté 29 - Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30		28
- Choeur d'hommes Liederkranz 29 - Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	Associations - Vie du village	29
- Volant 3 Frontières 30 - Basket 30	- Musique liberté	29
- Basket 30	- Choeur d'hommes Liederkranz	29
	- Volant 3 Frontières	30
- Pompiers 31	- Basket	30
	- Pompiers	31

Mairie info

Mairie

3 rue Charles de Gaulle 68220 ATTENSCHWILLER

2 03.89.68.60.14 **3** 03.89.68.73.46

⊠ mairie@attenschwiller.com

Ouverture:

Lundi de 13h30 à 19h

Mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30

Mercredi de 8h à 12h

Ecoles

Ecole primaire

Ecole maternelle

2 03.89.68.76.77

Périscolaire Rêve et Ris

2 03.89.68.67.32

Multi accueil

Tom Pouce (Hagenthal-le-Bas)

2 03.89.68.15.99

Les Loustics (Ranspach-le-Bas)

2 03.89.68.26.21

Saint-Louis Agglomération

Déchets ménagers

Pôle de proximité de Folgensbourg 2 03.89.68.17.07

Assainissement et eau

Antenne de Hagenthal-le-Bas 2 03.67.35.72.51

N° d'astreinte (de 17h15 à 8h30) **2** 03.89.70.46.68

Déchetterie de Michelbach-le-Haut

- ouverture de avril à septembre : mercredi 14h à 19h, vendredi de 17h à 19h, samedi de 8h15 à 12h
- ouverture d'octobre à mars : mercredi de 14h à 18h, samedi de 8h15 à 12h

Communauté de Paroisse

Presbytère

3 rue de l'Eglise, 68730 RANSPACH-LE-BAS

2 03.89.68.49.66

Personne relais Attenschwiller

Mme Monique BUBENDORF 2 03.89.68.68.00

Numéros d'urgence

Samu 2 15

Pompiers **1**8

Gendarmerie **17**

Centre anti-poison **2** 03 88 37 37 37

Le mot du Maire



En ces derniers jours de 2021, je viens vers vous, ainsi que l'équipe municipale, pour vous présenter nos vœux pour cette nouvelle année 2022.

La Covid a continué de tourmenter nos Vies, que ce

soit celui de la santé, de l'économie, du lien social et dans l'intergénérationnel.

Dans ce temps de doute où prévaut le sentiment de l'impuissance collective, je vous propose de porter un regard positif sur notre pays, et de partager cette conviction que malgré toutes les difficultés et les incertitudes, notre pays recèle de fortes capacités de rebond et d'initiative.

L'année 2021 nous a cependant permis de continuer la mise en œuvre de tous nos axes de travail municipal. Il nous est inéluctablement nécessaire de rester solidaires et confiants afin de forger ensemble un nouvel avenir dans la continuité des projets de travaux communaux.

L'année qui s'écoule a vu naître les sentiers de promenades agréables et une aire de jeux qui permettra aux familles de créer des liens. Un nouvel aménagement de la rue Michelet a également été réalisé, avec la création d'un trottoir et la mise en place de chicanes pour faire ralentir les véhicules. La restauration de la façade de la Halle de la Liberté embellit le village pour les prochaines grandes occasions, tout comme les nouveaux décors de Noël.

Nous souhaitions ainsi illustrer bien plus encore la beauté de notre village.

Je vous souhaite, pour vos proches, pour vous, à toutes les familles, une très belle année 2022 de santé et de bonheur quotidien.

Très belle lecture. Avec mon dévouement.



La mairie sera fermée du 23 décembre 2021 au soir au 03 janvier 2022 au matin



Z

⋖

S

⋖

SLLI

 \mathcal{L}

Réalisations communales en 2021

Rue du Chemin de fer

Z

 \checkmark

SLLI



Le chemin Kreibach, rue de Willer vers Ranspachle-Bas a été réalisé jusqu'à la RD 419 pour effectuer de belles balades.

Réfection Halle de la Liberté



La façade de la Halle de la Liberté a subi une cure de jouvence. Les travaux auront duré au total 3 mois.

Les coffrets électriques ont été déplacés. La façade a reçu un nouveau crépi. Le haut a été recouvert d'un bardage métallique thermolaqué. Un nouvel auvent a également été mis en place pour protéger les entrées.

Pour se faire, la cheminée a été démontée et l'évacuation se fera dorénavant par l'intérieur. Un nouvel éclairage LED complète l'ensemble des travaux.

Aire de jeux atelier municipal dépôt des pompiers



Familiale et conviviale, nous souhaitons que cette aire collective de jeux soit un espace public favorisant le "vivre ensemble" au cœur de notre village.

Au-delà des loisirs ludiques et sportifs qu'elle occasionne, elle ne peut qu'encourager le tissage de liens sociaux entre les enfants, et plus généralement entre les familles. Source d'épanouissement pour les enfants, et d'interaction pour les adultes, l'aire de jeux sera avant tout un lieu de vie et d'échange accessible à tous.

Illumination de Noël

Cette année, nous avons choisi de mettre en lumière notre beau village.

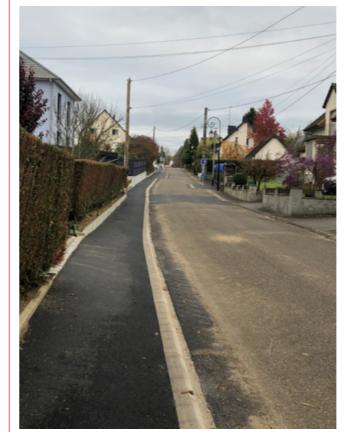
Les services techniques se sont activés comme chaque année pour installer les guirlandes et décorations de Noël. Le choix de la commune s'est porté sur des éclairages LED afin de limiter la consommation d'éneraie.



Trois nouvelles traversées de rue et 26 décors viendront compléter l'éclairage déjà en place.

Réalisations communales en 2021

Rue Michelet



Le trottoir a été réalisé afin de permettre un déplacement en toute sécurité. Il est conforme aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Capteurs CO₂



Recommandés par le ministère de l'Éducation nationale, les capteurs de CO₂ sont des outils de mesure utiles dans la lutte contre la propagation du Covid, particulièrement dans les établissements scolaires.

Les classes du RPI Attenschwiller/Michelbachle-Haut ont donc été équipées.

Ce dispositif permet également de mesurer la qualité de l'air et d'adapter la ventilation des locaux pour le bien-être de tous les élèves.

Boîte à livres

N'oubliez pas la boîte à lire, notre petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. Vous la retrouverez sur le parking de l'école.



Votre nouveau marché hebdomadaire à Attenschwiller



Que diriez-vous de pouvoir venir chercher vos produits frais à Attenschwiller?

Avoir l'occasion de déguster des produits locaux qui reflètent l'Alsace?

A l'initiative d'Anita Willer, 3^e adjointe, des événements plus ponctuels ont déjà vus le jour comme le marché d'été, celui d'automne ou encore celui de l'Avent où vous avez pu rencontrer bon nombre de commerçants.

Vous pourrez sans nul doute venir y trouver votre bonheur. Nous comptons sur vous pour leur réserver un accueil chaleureux!

工

 α

Infos communales

Ⅲ Nettoyage des trottoirs

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles. En cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée. Les mauvaises herbes qui poussent le long des murs sont également à enlever par les riverains.

Il en va de même en hiver, en cas de neige ou de verglas. Il appartient là également à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété.

Réglementation entretien et coupe des haies

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre terrain. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

Distance par rapport au terrain voisin

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.
- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

Entretien

La coupe des branches des arbres, arbustes et arbrisseaux appartenant au voisin et qui avancent sur votre propriété relève de sa responsabilité. Vous pouvez contraindre votre voisin à couper les branches de son arbre si elles avancent sur votre propriété, mais vous n'avez pas le droit de les couper vous-même.

Cueillette

Vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits et les fleurs d'un arbre du voisin qui débordent sur votre propriété. En revanche, vous pouvez ramasser librement ceux qui tombent naturellement sur votre propriété.



Commémoration du 11 novembre

La fin des combats de la Grande Guerre a marqué les consciences et imprégné les mémoires. Cet évènement transcende le temps et franchit les générations.

En ce jour, devant le monument aux morts, nous nous souvenons de ceux qui se sont battus pour la France entre 1914 et 1918. Ces noms gravés nous rappellent constamment les valeurs d'honneurs, de courage, de dévouement et de bravoure.

Médaille Grand Or : Adjudant-Chef Eric MUESPACH.

Médaille d'Argent : SCHMITTHEISLER Michel.

Médaille de Bronze : BAUMANN Jérémy et BUBEN-DORFF Jérémy.

Gilles BAUMANN et David SUTTER sont promus adjudants, Jérémy BAUMANN et Jérémy BUBENDORFF sont promus sergents. Thibaut MUESPACH reçoit le grade de caporal.



Calendrier des manifestations 2022

(sous réserve de conditions sanitaires favorables)

∽ | Commune

 \geq

чШ

 \geq

Z

Dimanche 04 décembre : Repas des aînés

Pompiers

Lundi 13 juin : Journée des pupilles

Dimanche 03 ou 10 juillet : Journées découvertes Dimanche 27 novembre : Vente des calendriers Samedi 03 décembre : Apéro tartiflette

Zuckerpflimlé

Vendredi 05, samedi 06 et dimanche 07 août :

Waidstock

Samedi 26 novembre : Après ski

Dry Ratzer

Dimanche 05 juin : Marché aux puces

Chœur d'Hommes Liederkranz

Samedi 12 mars : Concert à Attenschwiller

Les vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 mai : Festival du chœur d'hommes

Aviculteurs

Les samedi 19 et dimanche 20 novembre : Exposition

Musique Liberté

Dimanche 02 octobre : Projet d'une fête des rues

Carnaval

Samedi 26 février : aviculteurs

Mardi 1er mars: association sportive d'Attenschwiller

(basket)

S'Neyschta vom Dorf 2021 / n°55

Urbanisme

Déclarations préalables avant travaux

KLEIN Denis, 29 rue de Gabarret, carport

DORN Pierre-Etienne, 9 rue des Merles, clôture

ALLEMANN Guy, 9 rue de Paris, division foncière

ALBISSER Olivier Edouard, 28 rue Charles de Gaulle, rénovation toiture avec pose de vélux, rénovation de façade

HOME EXPERT HABITAT pour ALLEMANN Gérard, 6 rue du Moulin, pose de 9 panneaux photovoltaïques

HAMANN Audrey, 12B rue Breton, haie d'arbustes

CIAVARELLA Sébastien, 5A rue de Herré, piscine

BAUMANN Charlotte & Fabien, 17 rue de Folgensbourg, abris de pâture

BAUMANN Frédéric, 29 rue de Hésingue, mise en place d'une clôture en limite de propriété

BILGER Patrick, 31 rue de Hésingue, mise en place d'une clôture en limite de propriété

CRON François, 21 rue du Moulin, piscine semi-enterrée

IMMO SOLIDO, 68 rue de Bâle à Hégenheim, section 9, parcelle 56, division foncière

KLEIN Cécile, 9 rue de Folgensbourg, abri à bois

ROTH Roger, 7 rue de Folgensbourg, mur en L

ALLEMANN Sylvia, section 6 parcelle 55, division foncière

CAP SOLEIL CSE pour REY Patrick, 50A rue Wilson, panneaux photovoltaïques

REMP Anne, 58 rue Wilson, changement d'un garage en habitation, installation de fenêtres de toit, ajout de baie vitrée, réfection de la toiture, isolation extérieure et création d'une terrasse

photovoltaïques

CRON Jean-François, 51 rue des Prés, panneaux photovoltaïques

claustras, grillage rigide, portail

GIRARD Olivier, 60 rue des Prés, clôture

BAUMANN Daniel, 16 rue Michelet, mur en L

EDF, Agence de Lyon, pour le compte de KLEIN De-

SUTTER Ludovic, 10 rue du Rhin, remplacement de

GIRARD Olivier, 60 rue des Prés, installation de 16 panneaux photovoltaïques

d'une clôture

REMPP Anne, 58 rue Wilson, réaménagement de la remise et patio

foncière rue des Prés

FEYERTAG Sébastien, 4 rue des Merles, panneaux

BADER Vincent, 1 rue Melrose, murs en L, pose de

nis, 29 rue de Gabarret, générateur photovoltaïque

la cheminée intérieure, par deux conduits extérieurs

ALLEMANN Philippe, 28 rue Breton, mise en place

FH Construction, 21 A rue de Folgensbourg, division

Permis de construire

HARNIST Denis, 50 rue des Prés, carport et garage

SCI MY COSY, 13 rue Wilson, démolition d'une dépendance, création d'une terrasse couverte et extension du restaurant

GUERARD Nicolas, 56A rue Charles de Gaulle, extension de la maison (annexe sur le garage)

OERTHER Mayke, 13 rue du Moulin, pergola

REY Eric, 37 rue des Prés, carport

STARCK Christophe, 31B rue de Folgensbourg, abri couvert pour stationnement de 2 véhicules

GOEPFERT Jean-Louis et Marie-Line, rue des champs, maison individuelle

REY-DAILLY Jeannine, 2 rue de Hésingue, construction d'une dépendance avec une terrasse en prolongation

TRI HOME Construction pour REY Hubert, section 12 parcelles 139 & 140, maison individuelle

Urbanisme

2021 / n°55



S'Neyschta vom Dorf

STARCK Christian, 24 rue Charles de Gaulle, abris de jardin

MASSON Dominique, 1 rue du Willer, construction d'un carport sur places de parking existantes

ALLEMANN Serge, 19 rue Michelet, pergola sur terrasse existante

GOERIG Rémy, section 17, parcelles 344 & 345, maison individuelle

EBERSOLD Franck, rue de Paris, maison individuelle

ALLEMANN Philippe, 28 rue Breton, pergola

SCI Les 3 Fleurs, rue des Peupliers, hangar & logement de fonction

Permis d'aménager

IMMO SOLIDO, 21 rue des Clochettes à Brunstatt, section 9, parcelle 56, création de 4 lots de terrain à bâtir

WIEDERKEHR André, 15 rue Charles de Gaulle, création de 4 lots de terrain à bâtir

Permis de démolir

CRON Claude, 11 rue de Hésingue, démolition d'une partie de la remise

SPITTLER Cédric, 49A rue Wilson, démolition d'une maison, 49 rue Wilson



Certificats d'urbanisme

Maître GREWIS, section 9 parcelle 133 (information)

Maître LANG, section 12 parcelles 283, 287, 288 et 289 (information)

SUTTER Raymond, section 9 parcelle 73 (opérationnel)

Maître STUDER, section 9 parcelles 118 & 119 (information)

Maître WALD, section 12 parcelles 311 & 312 (information)

Maître LANG, section 3, parcelle 35 (information)

Maître WALD, section 3, parcelle 15 (information)

Maître GREWIS, section 12, parcelle 117 (information)

Maître LANG, section 12, parcelles 403 & 405 (information)

BEIL Frédéric, section 5, parcelles 345, 356 & 358 (opérationnel)

WIEDERKEHR Denis, section 5, parcelles 49, 349 & 50 (opérationnel)

Maître JEHL, section 1, parcelles 12,14 et 15 (information)

Maître BELTZUNG, section 9, parcelle 56 (information)

HURTH Dominique, section 9, parcelles 118 et 119 (opérationnel) WEIDER Marie-Josée, section 3, parcelles 87, 88 et 89 (opérationnel)

Maître WALD, section 1, parcelle 26 (information)

BAUMANN Daniel, section 13, parcelles 321, 322 & 11 (opérationnel)

WEIDER Marie-Josée, section 3, parcelles 87, 88, 89 & 83 (opérationnel)

Maître STUDER, section 6, parcelle 111/48 (opérationnel)

Maître LANG, section 1, parcelle 5 (information)

Maître BASTIEN-BOISUREAU, section 2, parcelle 131 (information)

Maître STUDER, section 9, parcelles 118 et 119 (information)

Maître LANG, section 4 parcelles 276 et 277 (information)

Maître WALD, section 10 parcelles 175/18 (information)

Maître HASSLER, section 6 parcelle 119 (informa-

Maître LANG, section 9 parcelle 126 (information)

Maître GREWIS, section 17, parcelles 344/2 & 345/2 (information)



Extraits des Conseils municipaux

Compte-rendu du 13 novembre 2020

Question financières

1. Dalle local de stockage

M. le Maire rappelle qu'en date du 08 juin 2020, le Conseil avait approuvé le devis de la société Batirhin pour un montant de 29 221,50 € HT. Suite à des échanges avec le bureau de contrôle relatif au sol du futur local de stockage, l'entreprise a revu les dimensions des fondations ainsi que le ferraillage à la hausse. De ce fait, le devis du 08 juin a été modifié et s'élève maintenant à 37 238,60 € HT. Il convient de préciser que le bureau d'étude structures a confirmé le nouveau dimensionnement de la dalle pour le futur bâtiment

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le devis rectifié de la société Batirhin pour un montant de 37 238,60 € HT, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2. Evolution des espaces publics communaux

Deux architectes ont été reçus le 26 octobre en Mairie et nous ont adressé une proposition d'honoraires pour l'élaboration d'un diagnostic urbain et paysager ainsi que d'un schéma directeur de différents projets d'aménagement sur l'ensemble de la commune. Le montant de cette mission s'élève à 7 250 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires du bureau d'études Les Ateliers Paysagistes pour la Mission numéro 1 diagnostic et élaboration d'un schéma directeur pour un montant de 7 250 € HT, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Divers

M. le Maire fait part des remerciements de Mmes Kunkler Marie-Rose et Peter Madeleine à l'occasion de leurs anniversaires.

Mme Willer informe le Conseil que suite à l'annulation de la fête des seniors, des valisettes « Colis Gourmet » ont été commandées et seront distribuées par les membres du Conseil municipal le samedi 5 décembre à partir de 9h30.

La cérémonie du 11 novembre se déroulera le dimanche 15 novembre en comité très restreint, 10 personnes étant autorisées à y assister.

Compte-rendu du 11 décembre 2020

Question financières

1. Acquisition de bancs

M. Saunier présente le devis de DECLIC pour l'acquisition de 3 bancs et 3 panneaux de signalisation à remplacer. Le montant s'élève à 1 065 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis.

2. Réfection chemin rural rue de Herré

M. Saunier rappelle qu'en 2021 est prévu la réfection du chemin rural rue de Herré vers la RD419. Il a été convenu avec la Commune de Hésingue d'effectuer les travaux sur l'ensemble du chemin rural et ensuite de refacturer au prorata de la longueur sur le ban communal de Hésingue. Il présente les deux devis réceptionnés en mairie :

- Devis de TP3F pour un montant de 31 570 € HT;
- -Devis de BARTH SCHNEIDER pour un montant de 33 605 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de TP3F d'un montant de 31 570 € HT, charge M. le Maire de régler les formalités nécessaires avec la Commune de Hésingue, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021.

1. Bâtiments communaux

M. Allemann présente 2 devis de la société SAS Hengel Michel pour des travaux de zinguerie à effectuer à la Halle de Liberté et au local à archives de la maison communale.

- remplacement d'une gouttière à la Halle Liberté pour un montant de 1227,05 € HT;
- étanchéité à revoir au local à archives pour un montant de 1350 € HT.

Après en avoir délibéré, les deux devis sont approuvés par le Conseil.

Rue des Prés : participation au raccordement Enedis

M. le Maire informe le Conseil qu'une demande de contribution pour extension de réseau pour un permis d'aménager dans la rue des Prés est parvenue en Mairie. Ce permis a été accordé en 2018 et la contribution financière de la Commune s'élève à 4 896,37 € HT. De ce fait, la Mairie a signé l'accord de prise en charge comme convenu lors du dépôt du permis.

Enfouissement des réseaux

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2001, une étude avait été réalisée afin d'enfouir les lignes haute tension dans les rues Charles de Gaulle et de Hésingue. Les travaux à l'époque devaient être subventionnés à hauteur de 80 % par le Syndicat départemental d'Électricité et du

Extraits des Conseils municipaux

Gaz du Haut-Rhin. Les travaux devaient démarrer en 2002 mais à la dernière minute le projet a dû être abandonné car le subventionnement ne pouvait plus être garanti.

M. le Maire propose au Conseil municipal de réactualiser cette étude en englobant également la rue de Paris. Contact pris avec le Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz du Haut-Rhin, les subventions actuelles sont de l'ordre de 40 % du montant HT du projet. Il y a également la possibilité d'obtenir une subvention de 20 % supplémentaire de la part d'Enedis dans les 2 ans suivant la réalisation des travaux. Le montage du dossier pourrait être établi en collaboration avec M. Bubendorf Bernard, directeur adjoint d'Enedis et référent de la Commune. Les travaux ne pourront pas se dérouler avant 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de reprendre le dossier de l'enfouissement des réseaux secs dans les rues Charles de Gaulle, de Paris et de Hésingue.

Il autorise M. le Maire à déposer une demande auprès du Syndicat Départemental de l'Électricité et du Gaz du Haut-Rhin et à signer tout document s'y rapportant.

ONF programme d'actions 2021

M. Saunier présente le programme d'actions 2021 de l'ONF. Le devis s'élève à 8 170 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'ONF pour un montant de 8 170 € HT, et autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Compte rendu des commissions

Mme Fimbel lit le compte-rendu de la commission constructions.

M. Allemann rend compte de la commission bâtiments communaux.

Enfin, M. Saunier fait un rapide compte-rendu de la commission voies et réseaux :

- Une présentation du bureau d'études LAP'S devrait pouvoir avoir lieu mi-janvier. Suite à la vérification des aires de jeux et installations sportives, un devis a été demandé à EPSL pour avoir une idée du montant des réparations à prévoir;
- La Brigade verte est récemment intervenue à l'école et a verbalisé plusieurs véhicules mal stationnés. Un rendezvous sur place avec la brigade a permis d'étudier le problème de stationnement, l'objectif est de rendre visible les zones autorisées au stationnement (zone bleue avec horaires de l'école sur le parking de l'école) et marquage jaune pour

les zones interdites. L'idée est d'éviter que des véhicules stationnent toute la journée sur les emplacements prévus pour l'école.

Après examen de la situation par les membres de la commission, il est décidé de valider les propositions de la Brigade verte. Il est proposé également de réserver 5 places pour l'équipe enseignante, l'ATSEM et l'agent d'entretien. Enfin, il conviendra de finaliser ces mesures par un arrêté municipal. Le Conseil donne son accord.

- L'emplacement de la boîte à livres a été défini : parking école. Les emplacements des bornes de propreté canine ont été définis, les agents communaux les installeront avant les vacances de Noël ;
- Le mur du cimetière sera à prévoir en 2021-2022. Enfin un budget décorations et illuminations de Noël sera à définir à partir de 2021.

Divers

M. le Maire a été contacté par l'agence Crédit Mutuel de Hésingue à propos des locaux de l'agence bancaire d'Attenschwiller. En effet, ceux-ci seront fermés prochainement et la Commune a été sollicitée pour un éventuel rachat du bâtiment. Il est proposé aux Conseillers de participer à la visite des locaux le vendredi 08 janvier 2021 à 18h afin d'étudier les agencements intérieurs.

M. le Maire fait part de demandes de prêt effectuées auprès de plusieurs banques car les taux d'intérêt sont actuellement très bas. Si les offres nous parviennent rapidement, un Conseil dédié à l'emprunt pourrait avoir lieu le lundi 21 décembre à 20h00. Ce Conseil sera à confirmer dans les prochains jours.

Mme Willer fait part des nombreux remerciements suite à la livraison des colis gourmets et M. Heyer Marcel remercie la Commune pour la corbeille livrée à l'occasion de son anniversaire.

Enfin, le spectacle de Noël de l'école ne pouvant pas avoir lieu, en accord avec les élus de Michelbach-le-Haut, une distribution de petits colis de Noël (une tasse avec des chocolats) avec des *Mannalas* se déroulera le vendredi 18 décembre pour l'ensemble des élèves du RPI. En accord avec le protocole sanitaire, les élèves de l'école primaire prendront leur goûter dans la cour et les élèves de maternelle pourront rester en classe.

Extraits des Conseils municipaux

Compte-rendu du 21 décembre 2020

Emprunt

Afin de financer les divers travaux à prévoir pendant le mandat et l'éventuel rachat du bâtiment de l'agence bancaire Crédit Mutuel, M. le Maire propose de recourir à un emprunt. Il précise que les taux d'intérêt actuels sont exceptionnellement bas.

Une consultation de différentes banques a été effectuée auprès de : Crédit Mutuel, Banque Postale, Caisse d'Epargne et Banque Populaire pour un prêt de 600 000 € à taux fixe sur 20 ans. Les modalités de déblocage du prêt sont différentes selon les banques et il convient d'en tenir compte dans le choix de l'offre, les différents projets s'étalant dans le temps.

Banques	Montant	Taux	
Caisse d'épargne	600 000 €	0,85 %	
Banque Postale	600 000 €	0,71%	
Crédit Mutuel	600 000 €	1,10 %	
Banque Populaire	600 000 €	0,81%	

M. le Maire précise également s'être entretenu avec le responsable collectivités Grand Est de la Banque Populaire. Leurs modalités de déblocage du prêt (fractionnable sur 12 mois) sont beaucoup plus souples et il nous est possible de demander un montant plus important dès maintenant afin de bénéficier du taux actuel très bas sans obligation de débloquer la totalité. Aussi, M. le Maire propose de recourir à un emprunt plus important soit de 1 000 000 € afin d'obtenir un taux encore plus intéressant soit 0,76 % sur 20 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- de contracter un prêt de 1 000 000 € au taux fixe de 0,76 %, avec amortissement du capital constant, pour une durée de 20 ans auprès de la Banque Populaire étant donné leurs modalités plus souples que les concurrents.
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférent.

Compte-rendu du 15 janvier 2021

Questions financières

1. Réfection toiture du dépôt des pompiers

Une tempête de grêle avait endommagé la toiture du dépôt des pompiers. Le sinistre avait été déclaré auprès de l'assurance. Un devis a été réceptionné fin 2020 de la société SAS HENGEL pour un montant de 19 180,14 € HT. Suite à la visite de l'expert de l'assureur, il est proposé la prise en charge de l'assurance d'un montant de 11 872,06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide,

- d'approuver le devis de la société SAS Hengel pour un montant de 19 180,14 € HT;
- d'accepter l'estimation de l'assurance pour un montant de 11 872,06 € ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents y afférent.

Les volets roulants ont également été endommagés. L'expert de l'assurance nous autorise à remplacer les tabliers PVC par de l'aluminium. Un devis de Linéa a été réactualisé pour en tenir compte et s'élève à 1 076,67 € HT, et pris en compte dans l'estimation de l'assurance. Il convient d'approuver ce devis afin de réaliser les travaux. Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Divers

M. le Maire fait part d'un courrier de la Musique Liberté adressant ses vœux à la municipalité.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la société Batirhin va s'implanter sur la zone d'activités côté Bubendorff après avoir trouvé un accord avec Saint-Louis Agglomération pour un terrain d'une superficie de 33 ares. L'architecte Streb est en charge du projet.

Le bureau d'études LAP'S présentera ses premiers travaux au Maire et aux Adjoints le 28 janvier à 18h. Une présentation devant les membres du Conseil se déroulera lors de la prochaine réunion.

M. Saunier fait part d'une réclamation concernant le déneigement du parking de l'école ce matin. Il lui est répondu que les agents communaux étaient à pied d'œuvre depuis très tôt dans la journée pour déneiger les voiries communales et parkings publics et qu'aucune autre réclamation relative à ce parking n'a été émise.

Extraits des Conseils municipaux

Compte-rendu du 26 février 2021

Etant donné le contexte sanitaire et notamment le couvrefeu à partir de 18h, en vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités territoriales, M. le Maire propose au Conseil municipal que la réunion se déroule en huis-clos. Le Conseil municipal approuve la mise en huis-clos de la séance.

Présentation du bureau d'études Lap's

M. le Maire remercie le bureau d'études LAP'S pour sa présence et donne la parole à Mme Valance qui expose le diagnostic et les propositions d'aménagement des espaces paysagers urbains de la Commune.

Questions financières

1. Acquisition de l'agence Crédit Mutuel

M. le Maire informe le conseil municipal que nous avons réceptionné l'estimation pour l'acquisition de l'agence Crédit Mutuel d'Attenschwiller. Le montant s'élève à 175 000 € net vendeur.

De ce fait, renseignement pris auprès des communes alentours, le montant fixé à 175 000 € paraît beaucoup trop élevé :

L'agence d'Attenschwiller date de 1973 et comporte un terrain d'une superficie de 5,48 ares de terrain constructibles enclavé entre une maison individuelle et l'école primaire communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, décide d'adresser la proposition suivante : au regard de l'âge du bâtiment, de son état et des travaux nécessaires à prévoir (électricité, accessibilité PMR, chauffage, toiture et remplacement fenêtres de toit, isolation extérieure et peinture extérieure, réfection murs et revêtements de sol intérieurs, sanitaire, pour un montant total estimé à 100 000 €), la Commune propose de racheter le bâtiment pour un montant de 110 000 €.

2. Budget annuel CPI Attenschwiller / Michelbach-le-

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réunion avec les pompiers a eu lieu le lundi 8 février avec les différents points à aborder pour le budget 2021. En effet, aucune enveloppe n'a été définie pour l'instant et afin que le chef de corps et son équipe puissent prévoir le renouvellement de matériel et les équipements pour les sapeurs-pompiers, un montant doit être fixé. Il est proposé un budget annuel de 6 000 € avec report du reliquat en fin d'année sur l'année suivante au cours de laquelle il doit être intégralement consommé sous peine d'être perdu.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, - fixe le budget annuel de renouvellement de matériel et éguipements du CPI Attenschwiller/Michelbach-le-Haut à

6 000 €;

- précise que le report des crédits non consommés est limité à une année comptable, faute de quoi, le reliquat sera perdu;
- précise que toute demande exceptionnelle doit être soumise au Conseil municipal pour approbation.

3. Convention financement permis Poids Lourds pompiers

M. le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion avec les pompiers lundi 8 février, il a été évoqué une demande de financement des permis poids lourds en prévision de départ en retraite pour pallier des défections et démissions. A ce jour, 5 sapeurs-pompiers sont prêts à passer le permis poids lourds. Un devis a été négocié avec une auto-école à 1 860 €. Une convention doit être établie entre les différentes parties et est présentée au Conseil.

La prise en charge financière sera divisée aux montants suivants, par chacune des parties :

- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller

=> financement à hauteur de 12,5 % du prix détaillé dans le devis ;

- l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Michelbach-le-Haut

=> financement à hauteur de 12,5 % du prix détaillé dans le devis ;

- la commune d'Attenschwiller

=> financement à hauteur de 25 % du prix détaillé dans le devis ;

- la commune de Michelbach-le-Haut

=> financement à hauteur de 25 % du prix détaillé dans le devis ;

le sapeur-pompier du Corps de Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller candidat au passage du permis C (PL)

=> financement à hauteur de 25 % du prix détaillé dans le devis.

Il convient également de préciser qu'une clause d'engagement d'une durée minimum de 5 ans est demandée au candidat au sein du CPI Attenschwiller / Michelbach-le -Haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la convention de financement de permis poids lourds pour les sapeurs-pompiers du CPI Attenschwiller / Michelbach-le-Haut;
- précise que la Mairie réglera l'intégralité des frais à l'autoécole et se chargera de refacturer les différentes parties selon les modalités définies ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents.

4. Electroménager salle polyvalente

Mme Willer informe le Conseil de la nécessité de remplacer l'électroménager de la salle polyvalente, en particulier le lave-vaisselle et deux réfrigérateurs. A cette fin, deux devis ont été demandés :

Extraits des Conseils municipaux

- devis de Plaisir de Table pour un montant de 6 237 € HT ;
- devis de Start Cuisine pour un montant de 6 616 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Start Cuisine pour un montant de 6 616 € HT, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. Devis dalle boîte à livres

M. Saunier présente le devis de TP3F relatif à la réalisation de la dalle béton pour assurer la stabilité de la boîte à livres. Il s'élève à 1 175 € HT. Cependant, il faudra revoir les dimensions de la dalle et le devis doit être rectifié en conséquence. Le Conseil approuve la réalisation de la dalle béton de la boite à livres et demande à rectifier le devis avec les nouvelles dimensions.

6. Devis accès site déchets verts

M. Saunier fait part d'un problème d'accès des véhicules sur le site des déchets verts. En effet, la bande d'arrêt des véhicules n'est pas assez longue et lorsqu'il y a une file d'attente, il y a un risque d'accidents sur la route départementale. Il est proposé de rallonger cette bande ainsi que le tuyau d'évacuation des eaux pluviales de quelques mètres. Il présente un devis de TP3F d'un montant de 4 120 € HT avec une prolongation du tuyau de 12 mètres linéaires. Le Conseil demande à revoir la longueur du tuyau et donne son accord pour la réalisation de cet accès.

7. Subvention AggloBasel

M. le Maire informe le Conseil municipal que la Commune peut prétendre obtenir une subvention de l'AggloBasel dans le cadre de la sécurisation de l'espace routier. Aussi, un dossier a été déposé pour la réfection des trottoirs, rues Charles de Gaulle et de Hésingue en octobre 2020.

Le montant des travaux estimé s'élève à 447 720 €. L'AggloBasel demande l'accord de principe de la commune avant le 31 mars 2021 afin de finaliser notre demande. Les travaux ne pourraient pas démarrer avant le 1^{er} janvier 2024 et pour le moment, nous ignorons le montant de la subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord de principe à la réfection des trottoirs rue Charles de Gaulle et rue de Hésingue tout en sachant que les travaux ne pourraient démarrer avant le 1er janvier 2024.

Il confirme la demande de subvention auprès de l'AggloBasel, et autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents.

Nomination correspondant défense

Depuis 2001, le gouvernement a décidé la nomination d'un correspondant Défense au sein de chaque Conseil municipal.

Ce correspondant est l'interlocuteur privilégié pour tout ce qui concerne les armées et le devoir de mémoire. La délégation militaire départementale du Haut-Rhin est la représentation des armées dans le département. M. le Maire informe le Conseil municipal de la candidature de Mme Wafflard Stéphanie (absente excusée ce jour).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la candidature de Mme Wafflard Stéphanie à la nomination du correspondant Défense.

Compte-rendu du 10 avril 2021

Vote des taux d'imposition 2021

M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2021, les taux d'imposition 2020, soit :

	BASES d'imposition effectives 2020	TAUX 2020	BASES prévisionnelles 2021	TAUX 2021	PRODUITS correspondants
Taxe foncière (bâti)	943 489	32,07	945 800	32,07	303 318
Taxe foncière (non bâti)	31 138	94,09	31 400	94,09	29 544

Le produit attendu pour l'année 2021 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices s'élève donc à 332 862 €.

Après avis de la Commission finances, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les taux d'imposition 2021 tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions.

Extraits des Conseils municipaux

Questions financières

1. Vente FPTL

M. le Maire rappelle qu'en date du 02 octobre 2020, le Conseil municipal avait fixé le prix de vente du FPTL à 3 500 € (délibération 2020.58). Or, l'acheteur s'étant désisté, le véhicule a finalement été vendu à la Commune de Saintsen-Puisaye pour un montant de 3 000 €.

Il convient donc de rectifier le prix de vente du véhicule afin de régulariser le dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe le prix de vente du FPTL à 3 000 €, et charge M. le Maire de régler les formalités.

2. Salle polyvalente

M. Allemann présente le devis de la société Muller Paysages relatif à des travaux paysagers à la salle polyvalente. Le montant du devis s'élève à 13 858,50 € HT. Certains postes sont à revoir mais afin de pouvoir démarrer les travaux au plus vite, il est proposé de valider ce devis pour un montant maximum de 13 858,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Muller Paysages relatif aux travaux paysagers à la salle polyvalente pour un montant maximum de 13 858,50 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents.

3. Travaux de rénovation de la façade Halle de la Liberté

M. Allemann explique que les coffrets électriques actuels sont fixés sur la façade et qu'il convient de les déplacer afin que la façade puisse être rénovée. Enedis procèdera au déplacement des coffrets et l'entreprise Dietschy sera chargée des travaux d'alimentation. Le devis de l'entreprise Dietschy s'élève à 2 024 € HT, qui est approuvé par le Conseil municipal.

4. Travaux de rénovation de la façade Halle de la Liberté

M. Allemann présente le devis de la société Batirhin relatif à la rénovation de la façade de la Halle de la Liberté. Le montant s'élève à 12 521 € HT. Un autre devis est en cours

auprès de la société Ranieri. Il est proposé de valider les travaux de rénovation de la façade de la Halle Liberté pour un montant maximum de 12 521 € HT et d'approuver le devis le moins coûteux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les travaux de rénovation de la façade de la Halle de la Liberté pour un montant maximum de 12 521 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents.

5. Réfection de trottoirs / rue Charles de Gaulle

M. Saunier présente les devis relatifs à la réfection des trottoirs rue Charles de Gaulle :

- devis de Bruetschy pour un montant de 15 752,83 € HT;
- devis de TP3F pour un montant de 14 178,50 € HT.

M. le Maire précise qu'il s'est entretenu avec la société Bruetschy et qu'une remise de 3 % nous a été accordée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Bruetschy pour un montant négocié de 15 280,24 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents.

6. Réfection de trottoirs / rue Michelet

Etant donné le montant estimé des travaux de réfection des trottoirs de la rue Michelet, l'établissement d'un dossier de consultation aux entreprises sera nécessaire. M. le Maire présente la proposition d'honoraires du bureau d'études URBAMI CONSULT qui s'élève à 900 € HT. Le Conseil municipal donne son accord.

Divers

Agence du Crédit Mutuel : M. le Maire informe le Conseil municipal qu'une réponse de la Commune est attendue pour le 14 avril. Contact a été pris avec la chargée des négociations et aucune discussion n'est possible endessous d'un montant fixé à 160 000 € pour l'acquisition du bâtiment. Il est donc demandé au Conseil municipal s'il souhaite porter le montant de l'offre à 160 000 €. Le Conseil municipal, à l'unanimité, refuse la demande du Crédit Mutuel et part conséquent, le projet de rachat du bâtiment est abandonné.

Compte-rendu du 20 mai 2021

Questions financières

1. Acquisition de défibrillateurs

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. L'acquisition de défibrillateurs afin d'équiper les ERP est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention de 50 %.

Afin de respecter la réglementation, les seuls ERP restant à équiper d'un défibrillateur sont la Mairie, l'église et la

supérette. La Mairie et l'église, vu leurs implantations très proches, peuvent mutualiser le même défibrillateur. Un devis a été demandé à la société Best of Santé Médical pour l'acquisition de 2 défibrillateurs (1 externe pour la Mairie + église et 1 interne pour la supérette). Le montant s'élève à $3\,571,50\,$ \in HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Best of Santé Médical d'un montant de 3 571,50 € HT, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

Extraits des Conseils municipaux

2. Installation d'un système de vidéoprotection

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. L'installation d'un système de vidéoprotection afin d'équiper les ERP est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention compris entre 20 et 60 %.

Un devis a été demandé à la société Schertzinger pour l'installation d'un système de vidéoprotection à l'école. Le montant s'élève à 2 727 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de la société Schertzinger pour l'installation d'un système de vidéoprotection à l'école d'un montant de 2 727 € HT, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

3. Aire de jeux atelier municipal / dépôt des pompiers

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. L'aménagement de places afin d'améliorer le cadre de vie des habitants est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Afin de procéder à la réfection de l'aire de jeux située derrière l'atelier municipal et le dépôt des pompiers, deux devis ont été demandés :

- -devis de la société EPSL dont le montant s'élève à 30 708,35 € HT;
- devis de la société Pontiggia dont le montant s'élève à 24 632,96 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de la société Pontiggia relatif à la réfection de l'aire de jeux derrière l'atelier municipal et le dépôt des pompiers pour un montant de 24 632,96 € HT, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

4. Aménagement centre village

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. Il s'avère que l'aménagement de places afin d'améliorer le cadre de vie des habitants est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Afin de procéder à l'aménagement du centre village avec la Place du 20 novembre, des devis ont été demandés pour un montant total de 135 445€ HT:

- travaux bardage mur parking
 - réfection voirie sol drainant
 - réfection mur cimetière en pierre
 - rénovation mur monument aux morts
 27 800 €
 5 680 €
 11 670 €

réfection escalier cimetière
 aménagement paysager
 place du 20 Novembre
 13 890 €
 30 662 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord de principe à la réalisation des travaux d'aménagement du centre village pour un montant de 135 445 € HT à programmer au 1^{er} semestre 2022, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

5. Réfection chemins piétons par revêtement de sols perméables

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. Il s'avère que la réfection de voirie avec un revêtement de sol perméable dans le cadre d'un programme de transition écologique est l'une de ces catégories avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Aussi, un devis a été demandé à la société Art Eau Jardin et concerne la réfection d'une partie de la cour de l'école, le chemin rue Wilson vers le restaurant et un chemin d'accès piéton à l'aire de détente rue de Herré. Le montant s'élève 33 594.50 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord de principe à la réalisation des travaux de réfections de chemins piétons avec un revêtement de sol perméable pour un montant total de 33 594,50 € HT à programmer au 1^{er} semestre 2022, et autorise M. le maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

6. Aménagement carrefour rue de Paris / rue Charles de Gaulle (intersection RD 21 IV)

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de catégories bien définies. Il s'avère que l'aménagement de places afin d'améliorer le cadre de vie des habitants est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Afin de procéder à l'aménagement paysager du carrefour rue Charles de Gaulle et rue de Paris, un devis a été demandé à la société Muller Paysages. Le montant s'élève à 16 899 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord de principe à la réalisation des travaux d'aménagement paysager du carrefour rue Charles de Gaulle / rue de Paris pour un montant de 16 899 HT à programmer au 1^{er} semestre 2022, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

7. Aménagement aire de détente rue de Herré

En date du 15 avril 2021, une circulaire de la Préfecture du Haut-Rhin a été réceptionnée en Mairie. Il est possible de déposer des dossiers de subventions en fonction de

Extraits des Conseils municipaux

catégories bien définies. Il s'avère que l'aménagement de places afin d'améliorer le cadre de vie des habitants est l'une de ces catégories, avec un taux de subvention compris entre 20 et 40 %.

Afin de procéder à l'aménagement d'une aire de détente, le bureau d'études LAP'S nous a transmis une estimation du montant des travaux à réaliser qui s'élève à 27 972 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord de principe à la réalisation des travaux d'aménagement d'une aire de détente rue de Herré pour un montant total de 27 972 € HT à programmer au 1^{er} semestre 2022, et autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2021 et à signer tous les documents y afférents.

8. Salle polyvalente

M. Allemann informe le Conseil du remplacement des portes d'entrée et de secours de la salle polyvalente. Pour ce faire, deux devis ont été demandés :

- devis Linéa d'un montant de 10 405,93 € HT;
- devis Artisal d'un montant de 9 065 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis de Linéa sans les volets monoblocs d'un montant total de 10 405,93 € HT, et autorise M. le Maire de régler à signer les documents y afférents

9. Arbres rue de Hésingue

M. Saunier présente le devis de Muller Paysages relatif au remplacement de 7 arbres dans la rue de Hésingue. Le montant s'élève à 7 476 € HT. Cependant ce point sera revu lors du prochain Conseil municipal afin de décider de l'espèce des arbres à commander.

10. Saint-Louis Agglomération : fonds de concours

M. le Maire informe le Conseil municipal que Saint-Louis Agglomération vient de voter la mise en place de fonds de concours pour la durée du nouveau mandat. En ce qui concerne la Commune d'Attenschwiller, l'enveloppe allouée s'élèverait à 12 000 € par an pendant 6 ans soit jusqu'en 2026. De plus une subvention exceptionnelle de 5 000 € peut aussi être obtenue. Pour l'instant les modalités ne sont pas encore connues, bien que les projets de créations d'aires de jeux et les revêtements de sols perméables sont éligibles au dispositif.

Divers

- M. Saunier informe le Conseil qu'un rendez-vous avec Clemessy a eu lieu le 10 mai afin de définir l'implantation exacte des mâts d'éclairage pour les guirlandes de Noël aux entrées du village. Des devis relatifs aux illuminations de Noël seront présentés au prochain conseil.
- M. Cheval signale une racine qui sort dangereusement du terrain de foot. Il conviendra de faire intervenir une entreprise d'élagage.
- M. Saunier souhaite refaire le point sur les bancs et tables qui seront installés sur le terrain de basket. M. le maire fait part d'une offre intéressante de la société Comat et Valco qui propose une offre attractive de tables pique-nique (remise de 42,54 %). Il est décidé de passer commande d'un lot de 5 tables pique-nique au prix de 1 789,90 € HT l'ensemble.

Compte-rendu du 1er juillet 2021

Questions financières

1. Décorations de Noël

M. Saunier présente les devis concernant l'achat de décorations de Noël.

Deux entreprises ont été retenues : Blachère et Festilight. Une préférence est donnée à la société Blachère qui propose des décorations de Noël reconditionnées et donc à des prix attractifs. Il s'agit d'installer des décorations en traversée de route. Actuellement, 28 décorations sont installées. Blachère compte 26 décorations disponibles.

- devis BLACHERE d'un montant de 11 855,59 € HT;
- devis FESTILIGHT d'un montant de 16 692 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Blachère d'un montant total de 10 405,93 € HT, et autorise M. le Maire de régler à signer les documents y afférents.

2. Arbres / rue de Hésingue

L'espèce sélectionnée est l'érable. 2 prunus sont encore bons, 1 emplacement est vide. Il faudra donc compter 9 arbres en tout. Il est convenu de mettre du lierre au pied des arbres. La possibilité de mettre de la lavande est discutée. Il convient donc de réactualiser le devis. Il sera représenté au prochain Conseil.

3. Cimetière

Désherbage

M. Allemann présente le devis de Muller Paysage pour un montant de 480 € HT concernant le désherbage des allées du cimetière pour 3 passages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de Muller Paysage d'un montant total de 480,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Mur et escalier

M. Allemann présente les devis concernant la rénovation du mur du cimetière et de l'escalier.

Mur:

- devis RANIERI d'un montant de 11 490 € HT;
- devis BATIRHIN d'un montant de 14 949 € HT.

Extraits des Conseils municipaux

Escalier

- devis RANIERI d'un montant de 1500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve les devis de l'entreprise RANIERI d'un montant total de 11 490 € HT pour le mur et 1 500 € HT pour l'escalier, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

4. Monument aux morts

M. Allemann présente le devis concernant la rénovation du sol et de l'escalier du monument aux morts :

- devis RANIERI d'un montant de 3 980 € HT;

Approuve les devis de l'entreprise RANIERI d'un montant total de 3 980 € HT pour le mur et 1 500 € HT pour l'escalier, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Ecole

M. Allemann présente le devis concernant la rénovation du muret de l'école :

- devis RANIERI d'un montant de 1 590 € HT.

Approuve les devis de l'entreprise RANIERI d'un montant de 1 590 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

6. Halle de la liberté

Facade

M. Allemann présente les devis concernant la rénovation de la façade de la halle de la Liberté :

- devis RANIERI d'un montant de 6 650 € HT;
- devis BATIRHIN d'un montant de 12 521 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise RANIERI d'un montant total de 6 650 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Cheminée

M. Allemann présente le devis concernant le déplacement de la cheminée :

- devis GUTZWILLER d'un montant de 2 630 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise GUTZWILLER d'un montant total de 2 630 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Bardage

M. Allemann présente le devis concernant la rénovation de la façade de la halle de la Liberté. Il est proposé de refaire la cheminée suite à la mise en place d'un auvent.

- devis VOGEL d'un montant de 10 246 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise VOGEL d'un montant total de 10 246 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents v afférents.

Auven

Le devis de l'entreprise ROMAN se monte à 7 489 € HT.

Le devis de l'entreprise MARY se monte à 9 370 € HT.

Il est prévu de demander un 3^e devis, et de donner un accord de principe pour un montant maximum de 7 480 € HT.

Pareballon

M. Allemann présente les devis concernant la mise en place d'un filet pare ballon au niveau du terrain de foot :

- devis COMAT & VALCO d'un montant de 1 950 € HT;
- devis CASAL SPORT d'un montant de 2 053,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis de l'entreprise COMAT & VALCO d'un montant total de 1 950 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

○ Aménagement / rue Michelet

M. Saunier propose les aménagements de la rue Michelet. Certains endroits n'ont pas encore de trottoir. Il est possible de faire des chicanes pour faire ralentir les véhicules. Il est également préconisé de ne pas poser d'enrobés jusqu'au bout de la rue.

M. le Maire rappelle que la commune a lancé une consultation pour l'aménagement d'un trottoir PMR dans la rue Michelet, sous la forme d'un marché à procédure adaptée. Le dossier de consultation a été rédigé par le bureau d'études URBAMI Consult.

À la date de remise des offres, le 21 juin, trois entreprises ont transmis une offre pour ce lot unique :

- BRUETSCHY TP 115 119,55 € HT

- TP3F 99 030,00 € HT

- TPPS 105 686,80 € HT

Après examen du critère de sélection des offres, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue les travaux d'aménagement d'un trottoir PMR dans la rue Michelet à l'entreprise TP3F pour un montant total de 99 039,00 € HT.

Il autorise M. le Maire à signer le marché de travaux et tout document nécessaire à leur réalisation avec l'entreprise TP3F, et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de 2021.

Chasse

M. CRON André, adjudicataire du lot n° 3, sollicite l'avis de la Commune quant à la nomination de M. Thomas BLOCH en tant que garde-chasse particulier à titre bénévole jusqu'à la fin du contrat de bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son agrément à cette candidature au poste de garde-chasse

Extraits des Conseils municipaux

particulier pour le lot n° 3, sous réserve de l'avis de la fédération de chasse et du suivi des formations nécessaires.

Il autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Acquisition de terrain

Au Conseil municipal du 25 janvier 2019, par la délibération 2019.08 rendue exécutoire le 31 janvier 2019, le Conseil municipal a donné son accord pour l'acquisition des parcelles section 5 n° 279 et 280, section 2 n° 150 et 155, du lotissement La Merlose.

La parcelle section 5 parcelle 281 appartient également à la Sté MERA. Il convient de rajouter cette parcelle à celles précédemment citées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'acquisition des parcelles section 5 n° 279, 280 et 281, section 2 n° 150 et 155, du lotissement La Melrose.

Il accepte l'élimination des parcelles concernant la voirie à savoir parcelles 279 section 5, et 155 section 5 du cadastre et le versement dans le domaine public.

Il autorise M. le Maire à signer l'acte et tout document relatif à ce dossier.

Plan local d'urbanisme

Le POS a été un document déterminant le zonage. Or actuellement, la Commune est soumise au Règlement National d'Urbanisme dont l'objectif principal était de permettre de combler les dents creuses.

M. le Maire précise que sur les 40 communes de Saint-Louis Agglomération, seules 3 sont encore soumises au RNU, à savoir Folgensbourg, Rantzwiller et Attenschwiller.

Deux solutions peuvent être envisagées pour permettre d'établir un zonage :

- une carte communale, en restant au RNU;
- un PLU avec zonage.

A noter également, qu'actuellement, la Commune ne dispose pas d'un droit de préemption.

Après avoir pris contact avec l'ADAUHR, M. le Maire préconise donc une reprise des études dans le cadre de la procédure de révision du PLU et rappelle les faits.

En accord avec les élus, les études ont été stoppées fin 2017 après la réalisation du PADD (Projet d'aménagement et de développement durables), le projet politique qui définit les grandes orientations du futur PLU pour 10 à 15 ans, et sa première traduction sous forme de plans de zonage sur l'ensemble du ban communal et d'OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) sur deux secteurs d'extensions urbaines.

Sur ces deux secteurs, des propositions d'aménagement et une importante phase de concertation avec les populations concernées ont été menées mais n'ont pas pu aboutir à des consensus viables, malgré les efforts de la municipalité, et donc à des déblocages fonciers suffisants permettant d'entrevoir une urbanisation au cours des années d'application du futur PLU.

Forts de ces constats, les élus ont décidé de stopper les études (fin 2017) en attendant que ces parcelles "vides" s'urbanisent, ce qui s'est progressivement passé, au travers de l'application RNU.

Aujourd'hui, près de quatre ans plus tard, force est de constater et de prendre en compte deux constats récents :

- Les demandes de permis de construire au sein du tissu ont fortement augmenté sur une année environ (application du RNU);
- Une demande importante et insistante s'exerce auprès de la municipalité pour ouvrir à l'urbanisation le secteur central (rues des Prés et Wilson).

Il semble donc opportun maintenant de réamorcer les réflexions et/ou les études visant à faire aboutir notre procédure PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge M. le Maire de faire le nécessaire afin de réactiver ces études, la procédure de PLU et diverses formalités administratives nécessaires.

Il autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Divers

Boîte à livres

M. Saunier pose la question de la charte concernant la boîte à livres. Celle-ci sera affichée prochainement. Une information pourra également être faite aux habitants rappelant la mise en place la boîte à livres ainsi que les modalités de dépôt et de prêt.

Compte-rendu du 27 septembre 2021

⇒ Illuminations de Noël

1. Décorations de Noël

Une erreur s'est glissée dans la commande des illuminations de Noël. Des échantillons de modèles de taille adéquate ont été commandés. Les élus ont pu faire leur choix en réel. Ce choix s'est porté sur le modèle IPL082 de BLACHERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de BLACHERE d'un montant total de 6 652,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Questions financières

1. Arbres / rue de Hésingue

L'espèce sélectionnée est l'érable. 2 prunus sont encore bons, 1 emplacement est vide. Il faudra donc compter 9 arbres en tout.

Un nouveau devis a été demandé. Il est convenu de mettre de la lavande au pied des arbres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de MULLER PAYSAGE d'un montant total de 8 757,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

2. Création d'un accès piéton au pont du WILLERBACH, dans la continuité du chemin de WILLER

Les travaux consistent en la taille en lisière de forêt et à la mise en place de recyclé. L'entreprise sollicitée a également réalisé le chemin rue de Willer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de BARTH SCHNEIDER d'un montant total de 5 520,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

M. le Maire explique qu'il a rencontré Mme le Maire de Ranspach-le-Bas. Le Conseil municipal de Ranspach-le-Bas a donné son accord pour la continuité du chemin vers la RD 419. Ainsi en empruntant la rue de Willer, il sera possible de rejoindre Ranspach-le-Bas puis en traversant la route Michelbach-le-Bas.

3. Aménagement voie d'accès aire de jeux

M. Saunier présente le devis de Pontiggia pour un montant de 6 079,00 € HT. Le Conseil estime ce montant un peu élevé. M. Saunier propose de demander un devis à TP3F qui réalise actuellement les travaux rue Michelet.

4. Travaux église

Sonorest

Un parafoudre est installé à l'église, mais il ne couvre pas le tableau du chauffage. Il est donc nécessaire de compléter cette installation par un nouveau parafoudre pour la chaufferie de l'église. Le devis Sonorest est présenté pour un montant de 830,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de SONOREST d'un montant de 830,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Toiture

Des dégâts sur la toiture ont été constatés concernant les ardoises et des gouttières légèrement percées. Cela provoque des infiltrations à l'intérieur de l'église.

Le devis de la Sté HENGEL est présenté pour un montant de 2 710,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de HENGEL d'un montant de 2 710,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

5. Vidéoprotection aire de jeux

L'aire de jeux à côté du dépôt des pompiers et de l'atelier communal a été refaite à neuf. Des dégâts ont déjà pu être constatés à l'atelier communal. Des vitres ont été brisées. Les élus souhaitent mettre en place un système de vidéoprotection.

M. le Maire présente le devis de la Sté SCHERTZINGER pour un montant de 2 685,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé le devis de SCHERTZINGER d'un montant de 2 685,00 € HT, et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

Le secrétariat de la Mairie est chargé de faire les démarches auprès de la Préfecture pour obtenir les autorisations.

PLU

Au Conseil municipal du 1^{er} juillet 2021, il a été décidé de reprendre les études dans le cadre de la procédure de révision du PLU.

M. Ludwig demande pourquoi la procédure avait été stoppée. M. le Maire évoque principalement deux raisons : d'une part, le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) va dans le sens d'une diminution des zones constructibles. D'autre part, les propriétaires n'ont pas donné leur accord pour des projets d'aménagement des anciennes zones NA du POS. M. le Maire précise que le SCOT sera approuvé le 31/12/2022.

Nous avions signé un marché public avec l'ADAUHR en 2015 et avions déjà réalisé certaines études.

L'ADAUHR nous a fait parvenir, dans ce cadre, une convention d'études. L'ADAUHR apportera ainsi, au maître d'ouvrage qui accepte, pour une mission d'études visant à reprendre la procédure de PLU de la commune d'Attenschwiller, stoppée en octobre 2017 à la demande de la mairie. Pour mémoire, le POS est devenu caduque en mars 2017.

Cette convention s'accompagne d'une offre financière qui se monte à :

- 8 435,00 € HT pour la phase 1 (reprise des études);
- 6 440,00 € HT pour la phase 2 (PLU arrêté);
- 7 505,00 € HT pour la phase 3 (du PLU arrêté en PLU approuvé);

soit au total 22 380,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a approuvé l'offre financière présentée par l'ADAUHR d'un montant de 8 435,00 € HT pour la phase 1 (reprise des études),

6 440,00 € HT pour la phase 2 (PLU arrêté), 7 505,00 € HT pour la phase 3 (du PLU arrêté au PLU approuvé), et autorise M. le Maire à signer la convention d'études et l'offre financière

Personnel

Le contrat de notre saisonnier se termine le 31 octobre 2021. Il assure 24h par semaine.

Les élus sont satisfaits de ses services.

M. le Maire a pris contact avec la Mairie de Michelbach-le-Haut pour lui proposer les services de notre agent 2 jours par semaine, et aboutir à un emploi de 35 heures. Cependant les conditions d'aménagement du temps de travail entre les 2 communes ne permettent pas d'aboutir à un accord.

Au niveau technique, les agents font actuellement face à un accroissement de travail (école, salle polyvalente, atelier...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de renouveler le contrat de travail de l'agent pour 6 mois.

Compte-rendu des commissions

Mme Fimbel présente le compte rendu de la Commission de constructions.

M. Saunier présente les travaux de la Commission voirie.

Une demande a été faite concernant la rallonge d'enrobés jusqu'au crucifix rue Michelet, ce qui serait un supplément par rapport à l'appel d'offre.

Le projet de la grande aire de jeux avance : en partant d'un terrain déboisé, M Saunier présente une ébauche (skatepark, table de pingpong, babyfoot, terrain de pétanque, agrès...) pour en faire un terrain multigénérationnel.

M. Georges (URBAMI) peut se charger de faire l'appel d'offre. Il sera possible d'obtenir des subventions du département, éventuellement une subvention de SLA par le biais des fonds de concours.

M. Saunier profite pour informer M. le Maire et l'ensemble du Conseil municipal de sa démission de son poste d'Adjoint en fin d'année. Il restera simple conseiller.

Divers

Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement collectif.

M. le Maire explique que Saint-Louis Agglomération détient la compétence assainissement. Conformément aux prescriptions de l'article L 1331-2 du Code de Santé Publique, la direction de l'Assainissement et de l'Eau réalise des vérifications de bon raccordement des habitations de manière inopinée ou dans le cadre d'une mutation immobilière.

En cas de non-conformité, les travaux devront être réalisés sous peine d'être assujettis au doublement de la redevance assainissement.

Noël des séniors / école

Mme Willer explique que la Commission s'est réunie.

Il n'y aura pas de fête des séniors, crise sanitaire oblige. La fête des séniors sera remplacée, comme l'an passé, par une distribution de coffrets cadeau.

La distribution est prévue le samedi 4 décembre au matin par l'ensemble des élus.

Une distribution de Mannalas est prévue à l'école.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil municipal est consultable en Mairie et sur le site www.attenschwiller.fr

Etat civil

S

Ш

S S

 \triangleleft

13/10/2021

11/11/2021

Naissance

Ambre Agathe Annelise BEIL est née le 02 janvier 2021, de Frédéric BEIL et Amélie SCHRAMM, 26 rue de Folgensbourg

Rudy, Marcel SIMON est né le 23 février 2021, de Arnaud SIMON et Charlène KAEHLIN, 17 rue des Prés

Flora FEYERTAG est née le 29 mars 2021, de Sébastien FEYERTAG et Sophie MONTICELLI, 4 rue des Merles

Aaron BINDER est né le 08 juin 2021, de Emmanuel BINDER et Stéphanie BOULLOT, 8 rue du Moulin

Leonardo Didier Sacha MENNY est né le 30 août 2021, de Lucas MENNY et Charlotte HERBAUT, 3 rue du Rhin

Lola ROMINGER est née le 02 septembre 2021, de Grégory ROMINGER et de Anita BRUNNER, 4 rue Charles de Gaulle



Mariage

21/06/2021 CHEVAL Guy et SABO Daniela 19/07/2021 BEIL Frédéric et SCHRAMM Amélie

Pacte civil de solidarité

04/01/2021 **ZOKS Daniel et ANLICKER Indra** 23/04/2021 **HEUGEL Florent et WIRTH Margot** 04/05/2021 LATSCHA Jérôme et LAMEKINA Nicole

21/06/2021 MENNY Lucas et HERBAUT Charlotte

Décès

25/12/2020 SIMON Marcel **ROTH Edouard** 28/12/2020 04/05/2021 **BAUMANN Edouard**

08/05/2021 SCHERMESSER Albert

27/06/2021 **MOSER Marc-Antoine**

19/07/2021 REY Susanne née DESSERICH

SUTTER Robert

30/05/2021 **RICHTER Jean-Claude**

SCHNEIDER Irma née SUTTER



Souvenir des grands anniversaires

Adeline REY 95 ans



Martin SATTLER 80 ans



Hans-Jochen LOOKE 80 ans



Odile STARCK 90 ans



Marguerite GROELLY



Pierre HAMMEL 90 ans

Les grands anniversaires 2022

13/10/27

95 ans

BROUILLARD Alice

90 ans **MEYER Mathilde** 27/05/32 **GUTZWILLER Charlotte** 12/06/32 **ALLEMANN Anne** 09/08/32 **SIMON Anne** 06/09/32

85 ans

STARCK Raymond 23/01/37 **BAUMANN Charlotte** 05/02/37 **BRUN Edwige** 17/10/37 **BONNOT Charles** 04/11/37

80 ans

GRABER Alfred 17/02/42 **METZ Bernard** 17/05/42 **CIRCELLI Antonio** 22/09/42



Collecte textile le Relais Est

□ Une seconde vie pour vos textiles!

Vous ne savez plus quoi faire des textiles dont vous n'avez plus l'usage ? Le Relais Est les récupère!

En donnant les vêtements, le linge de maison et les chaussures que je n'utilise plus, je contribue à la réduction des déchets et à la création d'emplois locaux pour les personnes en situation d'exclusion.

Le Relais Est a pour missions la collecte, le tri et la valorisation de textiles de seconde main, en Alsace et en Franche Comté. La collecte s'effectue via les bornes blanches situées sur la voie publique. Le centre de tri est basé à Wittenheim, où vos dons seront directement triés. En tant que structure de l'économie sociale et solidaire, le Relais Est est une Société Coopérative et Participative (SCOP) membre d'Emmaüs France dont le but est de créer de l'emploi en insertion. Le Relais Est emploie 135 salariés dont 45% sont en parcours d'insertion.

Que donner?

Ce qu'on peut donner :

- Vêtements (adultes et enfants)
- Linge de maison (draps, nappes, rideaux, ...)
- Chaussures ATTACHÉES PAR PAIRES
- Petite maroquinerie (ceintures, sacs).

Ce qu'on ne peut pas donner :

- Les articles mouillés ou humides
- Les articles souillés (huile, peinture, poils d'animaux...),
- Les articles défectueux
- · Les chaussures non attachées par paire
- Tous les produits non textiles et articles lourds :

LE RELAIS EST

matelas et sommiers, oreillers et couettes, tapis, moquettes, toiles cirées, déchets textiles provenant des professionnels, les jouets, cintres, les chiffons sales et humides, etc.

Comment donner?

- Déposer vos dons en SACS BIEN FERMÉS de 30 litres maximum, pour les protéger et faciliter le travail entièrement manuel des collecteurs et trieurs.
- Lier les chaussures PAR PAIRE avec les lacets ou un élastique pour faciliter le travail de tri.
 Ne pas déposer vos dons à côté de la borne. Ils pourraient être souillés.

Où trouver les bornes de collecte TLC Le Relais Fst ?

Les bornes de collecte sont installées derrière la salle polyvalente et à la déchetterie.

Que deviennent vos dons?

Les plus belles pièces sont revendues à bas prix dans les friperies solidaires Ding Fring Est (https://www.facebook.com/dingfringest). Une partie est également réemployée dans des centres de tri africains, audités par le groupement TESS dont fait partie le Relais Est. L'objectif de ce groupement est de garantir une traçabilité éthique et transparente de la filière. Quant aux textiles usés, ils seront transformés en chiffons ou en isolant thermique et acoustique.

Envie de découvrir les coulisses du tri textile?

N'hésitez pas à nous contacter pour visiter le centre de tri :

03 89 32 92 10 ou lerelaisest@relaisest.org.

Décoration

Des petites mains, avec le soutien du Maire, ont eu l'idée de décorer notre village. Des lutins, bonhomme de neige et autres figurines viennent embellir notre commune pour cette belle période de Noël. Un grand merci à Anita Baumann, sa fille Isabelle et Olivier pour leur disponibilité et leur dynamisme.



Informations diverses

Déclaration d'arrivée et de départ

Spécificité de l'Alsace-Moselle, en raison du droit local, les nouveaux arrivants sont tenus de se déclarer en Mairie. Elle permet l'inscription au fichier domiciliaire. A l'inverse, les personnes quittant la commune doivent également le signaler en mairie.

Même s'il n'existe pas de sanctions pour non-respect de cette disposition, nous vous invitons, dans votre intérêt, à nous signaler sans délai ces changements.

Afin d'informer simultanément plusieurs services de l'Administration du changement d'adresse, rendezvous sur le formulaire du Service Public réservé aux démarches déménagement :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193

Remplissage des piscines

Saint-Louis Agglomération assure la compétence eau potable depuis le 1er janvier 2020 sur l'ensemble de son territoire. La défense incendie, dont les couches et poteaux d'incendie, reste une compétence communale, distincte de la compétence eau potable. Aussi, afin de conserver en bon état les patrimoines respectifs, le remplissage des piscines ne sera plus

autorisé à partir des bouches d'incendie, mais devra s'effectuer à partir du branchement d'eau potable de la propriété concernée.

Transport à la demande

Distribus assure le service de transport à la demande (ou TAD) sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Le transport à la demande offre une solution de mobilité sur réservation dans les zones rurales ne bénéficiant pas de lignes régulières ou en complément de lignes ne circulant pas toute la iournée.

Le véhicule vous conduit d'un arrêt de bus à un autre en fonction des destinations proposés au départ des communes desservies.

Le service fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 18h30 (sauf les jours fériés).

Réservez du lundi au vendredi de 8h15 à 12h, et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h45, et au plus tard 3 heures avant votre départ, par téléphone au : 0800 515 584 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Démarches administratives

Porté par Saint-Louis Agglomération, avec le soutien de l'Etat, l'Espace France Services Sierentz a ouvert ses portes le mardi 1^{er} juin 2021 dans les locaux de l'ancien tribunal situé 17 rue Rogg Haas à Sierentz.

On y trouve:

- Un accueil et accompagnement individualisés selon vos besoins: informations, aide à l'utilisation de services en lignes et outils numériques, aide à la constitution de dossiers
- Des outils numériques mis à votre disposition : ordinateur, imprimante et scanner (avec un accompagnement par nos agents)
- Des ateliers numériques avec la médiathèque la Citadelle, pour vous familiariser avec les outils numériques
- Des permanences de nos partenaires : ADIL 68 (logement), AMAC 68 (aide aux chômeurs), CARSAT service social, CPTFE (travailleurs frontaliers), Espace Info Energie, Finances publiques



Horaires:

Lundi: 10h à 12h et 13h à 17h Mardi: 9h à 12h / 13h à 17h Mercredi : 9h à 12h / 13h à 17h Jeudi : 9h à 12h30

Vendredi : 9h à 12h / 13h à 16h

S

Informations diverses

Création du Service de Gestion Comptable

Depuis le 1^{er} septembre 2021, la Trésorerie de Saint-Louis a fusionné avec le SGC de Mulhouse.

Pour vos loyers, factures d'eau, d'assainissement, d'ordures ménagères, de périscolaire, crèche, etc... vous serez renseignés par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Vous pouvez les contacter par :

- Mail à : sqc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr
- Par téléphone au : 03 89 42 24 35
- · L'accueil physique se tiendra au Centre des Finances Publiques, 45 rue Engel Dollfus, 68097 **MULHOUSE CEDEX**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Payement PAYFIB

A la suite du décret du 1er août 2018, très nombreuses sont les collectivités à avoir mis en place le paiement par internet (PAYFIB) de leurs prestations de service public (factures-titres de recettes), au bénéfice de leurs administrés-usagers. La plupart du temps, ces derniers se sont bien emparés de cette nouvelle possibilité de paiement. Ils apprécient la souplesse d'utilisation et le caractère moderne de ce moyen de paiement.

La Direction Générale des Finances publiques (DGFiP) vous propose la solution de paiement sur internet PayFip, qui laisse à chaque usager le choix entre :

- Un paiement par carte bancaire
- · Ou un système de prélèvement unique. L'usager dispose ainsi d'une offre souple lui permettant de payer à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais. Un service sécurisé et gratuit, disponible 24h/24 et 7 jours/7. Moins de chèques et d'espèces, sans déplacements ni coûts d'affranchissement.

Les paiements en espèce (inférieurs à 300 €) et en carte bancaire, quelle que soit la nature des créances, peuvent être effectués auprès des buralistes suivants :

- · La Maison de la Presse, 6 rue du Général de Gaulle à Hésingue
- Drugstore européen, 18 rue Abatucci, à Huningue

- Au trèfle d'Or, 102 rue du Rhin à Kembs
- Tabac Joga, 1 rue des Romains à Sierentz
- Le Cyrano, 2 rue Jean Mermoz à Saint-Louis
- Tabac Altay, 4 rue de la Gare à Saint-Louis
- Le Chiquito, 44 rue du Maréchal Foch à Village-Neuf

Feux d'artifices et pétards interdits

Chaque année, la période des fêtes de fin d'année est marquée par une série de regrettables accidents liés à la négligence manifeste dans l'utilisation des produits pyrotechniques, ainsi que d'agissements déplorables à l'égard des services d'ordre et de secours.

Compte tenu des spécificités alsaciennes en matière d'utilisation des pétards et feux d'artifices, il était nécessaire de disposer d'une réglementation spécifique s'ajoutant aux textes nationaux. Dans le souci d'assurer la sécurité des fêtes collectives, les Préfets du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en place une démarche réglementaire unique qui a abouti, le 13 septembre 2013, à la prise d'arrêtés identiques dans les deux départements.

Sont prohibés : le port, le transport, l'achat, la vente et la cession des artifices de divertissement, et des articles pyrotechniques de catégories C1, F1, C2, F2, C3, F3, C4 et F4.

Pour plus d'informations, voir également le portail Internet des services de l'Etat dans le Haut-Rhin : http://www.haut-rhin.gouv.fr/ rubrique POLITIQUES PUBLIQUES, Sécurité et protection de la population, Sécurité civile, Réglementation et démarches en lien avec la sécurité civile.

Loi Montagne

La Loi Montagne ou loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, a été publiée au Journal Officiel le 16 octobre 2020 pour une application le 1^{er} novembre 2021.

Elle vise à prendre en compte les spécificités des zones géographiques qui demandent une vigilance particulière en période hivernale. Pour la sécurité des usagers, certaines communes et routes de France ne pourront être empruntées que par des véhicules équipés pour l'hiver, sur une période allant du 1^{er} novembre au 31 mars de chaque année.

Si vous roulez régulièrement ou occasionnellement dans un ou plusieurs des départements concernés, nous vous conseillons d'équiper votre véhicule en saison hivernale. Si cette obligation n'est pas respectée, vous risquez une amende de 4ème classe de 135 € et l'immobilisation éventuelle de votre véhicule.

Pneus hiver ou 4 saisons : pour être conformes à la loi, les pneus doivent comporter le marquage 3PMSF et le marquage M+S. Les pneus ne comportant que le marquage M+S sont tolérés avant le 1er novembre 2024.

Les dispositifs antidérapants peuvent être des chaînes ou des chaussettes adaptées à la taille des pneumatiques montés sur le véhicule. Ils doivent être présents dans le véhicule du 1er novembre au

31 mars de chaque année s'il n'est pas équipé de 4 pneus hiver ou toutes saisons.

Si vous êtes amenés à rencontrer des conditions hivernales sévères (froid, neige, verglas...), nous vous recommandons un double équipement :

- 4 pneus été du 1^{er} avril au 31 octobre
- 4 pneus hiver du 1er novembre au 31 mars

Si vous êtes confrontés à rencontrer ponctuellement des conditions hivernales et que vous devez traverser des départements concernés par la Loi Montagne, nous vous recommandons un seul équipement de 4 pneus toutes saisons.

Vous pouvez retrouver le détail de ce décret (Décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020 relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale) sur le lien ci-dessous :

https://www.legifrance.gouv.fr

Solidarité

Ligue contre le cancer

Depuis plusieurs années maintenant, les habitants de notre commune contribuent généreusement à la quête annuelle de la Ligue contre le



cancer dans le Haut-Rhin. Les dons de cette quête sont la ressource la plus importante du comité départemental du Haut-Rhin et sont incontournables à la réalisation de ses missions: soutien à la recherche, aux personnes malades et à leurs proches, aux hôpitaux et à la prévention. Dans la tourmente actuelle, le cancer est toujours là, redoutable. Pour cette année 2021, la quête de la Lique pour le Cancer a rapporté la somme de 5915,00 €. Merci à toutes les quêteuses pour leur courage et l'énergie mise en œuvre à sillonner les rues du village.

Don du sang

d'urgence, Secours interventions chirurgicales, maladie du sang, cancer... Les besoins en produits sanguins sont quotidiens et ont fortement augmenté.



A l'heure où la campagne de vaccination s'accélère, l'EFS rappelle que dans la grande majorité des cas, il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter.

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour donner son sang. L'EFS a besoin de vous sur la durée et de manière régulière car les besoins en produits sanguins restent constants.

Dans le cadre de la crise sanitaire et de la campagne vaccinale, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Restez mobilisés!

Nous vous invitons à participer massivement aux collectes de sang organisées dans nos villages :

- Le 19 avril 2022 à Michelbach-le-Haut



Actualité juridique (pass sanitaire)

Dans les salles polyvalentes, toute personne de 18 ans et plus doit présenter un pass sanitaire pour accéder aux activités culturelles, sportives, ludiques et festives. Pour les mariages et les autres fêtes de famille, le contrôle relève en principe tant de la responsabilité de l'exploitant que de l'organisateur de l'événement. La responsabilité des deux personnes pourrait être recherchée. Il est dès lors

fortement conseillé de circonscrire la responsabilité de l'exploitant dans le contrat de location de la salle par une clause exonératoire de responsabilité.

A noter que les cérémonies de mariage en Mairie ne donnent pas lieu à la présentation du pass sanitaire.

Pour plus d'informations dans la circulaire préfectorale du 9 août, vous pouvez consulter le site :

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/covid19

Mir redda Elsassisch in Saint-Louis Agglomération... un du ?

Le service de la promotion de l'alsacien de Saint-Louis Agglomération recherche des bénévoles parlant l'alsacien afin de poursuivre le travail effectué et de prendre la relève dans les écoles maternelles et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. Ce soutien est indispensable pour pouvoir couvrir les nombreuses demandes qu'il enregistre actuellement.

Vous parlez alsacien, aimez les enfants et avez quelques heures par mois à consacrer à la transmission de la langue régionale ? N'hésitez pas à contacter les animatrices en langue régionale du service et à transmettre leurs coordonnées à toute personne intéressée.

Contact: Fabienne RICHARD: 06 12 76 69 60 - Véronique UEBERSCHLAG 06 09 58 18 86

alsacien@agglo-saint-louis.fr

Diagnostic des habitations raccordées à l'assainissement collectif

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.

Dans ce cadre, et conformément aux prescriptions de l'article L.1331.2 du Code de la Santé Publique, la Direction de l'Assainissement et de l'Eau de la Collectivité réalise des vérifications de bon raccordement des habitations à l'assainissement de manière inopinée ou dans le cadre d'une mutation immobilière.

Ces vérifications font l'objet d'un envoi soit d'une attestation de conformité, soit d'un courrier expliquant la non-conformité de l'habitation.

En cas de non-conformité, le courrier précise la/ les cause(s) de la non-conformité et indique un délai dans lequel les travaux de mise en conformité doivent être réalisés, sous peine d'être assujetti au doublement de la redevance assainissement.

Il convient de préciser également, que deux courriers de relance seront envoyés avant de procéder au doublement de la redevance :

- Une première relance 6 mois avant l'échéance
- Une ultime relance juste après l'échéance

Passé ce délai et en l'absence de travaux, le propriétaire peut être assujetti au doublement de la redevance assainissement, conformément à l'article LL 1331-8 du Code de la Santé Publique et approuvé par la délibération n° 2010-229 du 18 décembre 2019 du Conseil de Communauté.

Associations - vie du village

Musique Liberté d'Attenschwiller

Le mot du Président : Jérémy RUEHER

Notre association fête cette année ses 102 ans... 102 ans de musique, de rencontres, de manifestations qui animent le village tout au long de l'année.

Malheureusement suite à la pandémie, le concert du centenaire est à ce jour la dernière prestation musicale que nous ayons pu organiser. Notre association est restée muette quelques mois, mais néanmoins active, et nous voyons enfin se profiler la sortie du tunnel pour les activités culturelles. Cette période nous rappelle à quel point la vie culturelle et plus particulièrement la musique nous permet d'embellir quotidiennement notre vie de tous les jours.

Notre harmonie est dirigée depuis quelques années maintenant par Monsieur Philippe Renault. Il est flutiste professionnel et professeur au conservatoire de Belfort/Montbéliard

Son expérience et son style en tant que chef d'orchestre donne à tous les musiciens un réel plaisir à jour. C'est une grande fierté de pouvoir jouer sous sa baguette, et je l'en remercie.

Nos rangs sont toujours prêts à accueillir de nouveaux musiciens, et je fais là un appel à tous ceux qui souhaitent intégrer notre harmonie : vous êtes les bienvenus.

Sous l'impulsion du nouveau Comité, notre association a dû trouver d'autres solutions pour subvenir à nos frais de fonctionnement. En effet, en novembre 2020, et sous confinement, nous avons organisé notre première vente de fromages et de produits artisanaux. La deuxième édition de cette vente a eu lieu le 20 novembre dernier, et nous sommes très satisfaits du résultat.

Nous espérons bientôt pouvoir à nouveau organiser nos traditionnelles manifestations annuelles : concerts, aubades musicales, fête d'octobre. La situation s'améliorant, je peux déjà vous annoncer que nous avons prévu d'organiser un concert de Noël le samedi 11 décembre 2021 à 19 heures à Attenschwiller. Nous aurons pour l'occasion le plaisir d'accueillir l'harmonie voisine de Hirsingue qui viendra étoffer notre deuxième partie de concert.

Que serait la magie de Noël sans ses chants et ses douces mélodies ? Pour cultiver cette magie, nous donnerons le 24 décembre 2021, en fin d'après-midi, une aubade de Noël sur le parvis de l'église.

En conclusion, je tenais à remercier la commune d'Attenschwiller, ainsi que toutes les personnes qui de près ou de loin nous soutiennent tout au long de l'année. Je me joins à tous les membres de notre belle harmonie pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année et que vive la musique !!!

Chœur d'Hommes Liederkranz

Après de longs mois sans pouvoir répéter, nous avons fait notre rentrée en septembre dernier. La rentrée de l'année dernière, à la même époque, ayant dû être interrompue, nous espérons que celle-ci sera enfin la bonne!



Le temps passe mais malheureusement la crise sanitaire reste. Nous prenons donc toujours les précautions qui s'imposent lors de nos répétitions.

Nous avons pu constater que la motivation est toujours là, à la grande satisfaction de tous, et surtout de nos chefs de chœur!

Pour le moment, nous avons établi un petit programme pour la fin de l'année : notre participation à un concert d'hommage ainsi qu'à une messe du souvenir pour tous nos défunts. Et notre concert de Noël bisannuel du 26 décembre à Attenschwiller est également prévu, à confirmer. Nous réfléchissons également aux célébrations de notre 110ème anniversaire en 2022... si les conditions le permettent.

Nous espérons ardemment pouvoir vous retrouver lors de ces occasions, pour que revive "La Passion du Chant"! Merci de votre fidélité.

Mais en attendant, beaucoup de travail nous attend pour pouvoir vous offrir des prestations de qualité.

Et vu que notre salle de répétition est assez grande, nous pouvons encore accueillir quelques choristes! Pourquoi pas vous ? N'hésitez pas à venir en « stage découverte » : nous répétons tous les lundi soir à 20h à la salle polyvalente d'Attenschwiller.

www.liederkranz.fr

www.youtube.com/LeLiederkranz

Manifestations 2021

Samedi 13 novembre (16h30):

Participation au concert hommage à Helmuth Bihl en l'église d'Illfurth

Dimanche 21 novembre (9h45):

Messe de commémoration des défunts du Liederkranz en l'église St-Valentin d'Attenschwiller

Dimanche 26 décembre (19h):

Concert de Noël : annulation de cette manifestation pour raisons sanitaires et report en 2022.

Volant 3 Frontières

Un badminton qui reprend ses droits



Après 18 mois d'interruption, de reprise en mode dégradé, de pratique uniquement en extérieur, le V3F-Volant des 3 Frontières Attenschwiller a repris en septembre 2021 ses activités habituelles les lundis et les vendredis soirs à la salle de sport avec des aménagements liés aux mesures sanitaires.

Mais la pratique du badminton a pu reprendre et nous sommes à nouveau en mesure de proposer cette activité les lundis soirs de 17h15 à 18h30 à des jeunes de 5 à 8 ans dans la catégorie MiniBAD et pour les plus âgés l'Ecole de Badminton fonctionne le vendredi de 18h15 à 19h45.

Pour les adultes, un créneau jeu libre se déroule tous les vendredis soir après 19h45.

Parallèlement, les compétitions reprennent et nous sommes ravis de pouvoir reprendre les matchs, les tournois et les interclubs.

Nous saluons aussi cette année le retour au club d'un joueur que nous avions formé à Attenschwiller dont les parents habitent toujours au village avec une maman qui préside la section.

Gaëtan Mittelheisser revient jouer avec notre équipe 1 avec son épouse. Tous les deux étaient encore titulaires de l'équipe de France il y a 3 ans et en course pour la qualification olympique de Tokyo 2020.

Il sera un atout précieux pour notre équipe mais aussi un modèle pour nos jeunes qui se destinent au haut niveau. Il proposera aussi ses compétences lors des entraînements de nos benjamins, minimes pour leur transmettre son expérience.

Pour toutes informations complémentaires sur le V3F – Volant des 3 Frontières, merci de consulter le site internet **www.v3f.fr** ou la page Facebook **www.facebook.com/V3Fbadminton**.

Basket



Réseaux sociaux :

https://www.instagram.com/basket_club_attenschwiller https://www.facebook.com/basketclubattenschwiller

















Pompiers

2021 chez les Sapeurs-Pompiers d'Attenschwiller/Michelbach-le-Haut!

Après une année 2020 compliquée et pleine de coupures, les Sapeurs-Pompiers ont repris un rythme de croisière dans l'organisation des manoeuvres et des formations de maintien et de perfectionnement des acquis.



La diversité des situations réelles possibles nécessite d'avoir de l'imagination dans l'organisation des manoeuvres et des thèmes abordés, allant de situations nécessitant du secours à la personne, à l'accident de voiture en passant par l'extinction d'un bâtiment en feu.

Même scénario pour l'amicale où l'organisation de nos futurs évènements qui a commencé, dans le but de vous recevoir en toute sécurité en 2022 où l'on **fêtera les 30 ans de notre belle Caserne.**

Nous avons hâte de pouvoir vous divertir et vous accueillir à nouveau!



